



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'HUDSON TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE STEPHEN F. SHAAR, 394
MAIN, LE 2 SEPTEMBRE 2025 À 19H00, À
LAQUELLE ASSISTAIENT :**

La mairesse / *The Mayor:*
Les conseillers / *Councillors:*

**MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF
THE TOWN OF HUDSON COUNCIL, HELD AT
THE STEPHEN F. SHAAR COMMUNITY
CENTRE, 394 MAIN, ON SEPTEMBER 2nd,
2025, AT 7:00 PM. AT WHICH WERE
PRESENT:**

Chloe Hutchison
Douglas Smith
District 1, Como
Benoit Blais
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson
Peter Mate
District 3, Hudson Centre / Central Hudson
Reid Thompson
District 4, Fairhaven
Mark Gray
District 5, Heights Est / Eastern Heights
Daren Legault
District 6, Ouest / West End

Formant le conseil au complet / *Forming the entire Council*

Également présents/*Also present:*

Vanessa Roach, Directrice générale / *Director General*
Renée Huneault, Greffière adjointe / *Assistant Town Clerk*

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails herself of her privilege provided for in Section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19) by abstaining from voting.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19h00

CALL TO ORDER – 7:00 PM

1. MOT DE LA MAIRESSE

1. WORD FROM THE MAYOR

Résolution R2025-09-205

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. ADOPTION OF THE AGENDA

Bien que l'assemblée soit tenue en présentiel, le public a le choix de participer en personne ou via vidéoconférence lors des périodes de questions ;

While the assembly is held in person, the public has the choice of participating in person or via teleconference during question periods;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2025 soit adopté, tel que soumis.

THAT the agenda of the regular Council meeting of September 2nd, 2025, be and is hereby adopted as submitted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2. CONFIRMATION OF MINUTES

Résolution R2025-09-206

2.1 Adoption des procès-verbaux

2.1 Confirmation of minutes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 ;

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the August 4th, 2025, regular meeting;



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2025 ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2025 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the August 18th, 2025, special meeting;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

THAT the minutes of the Council meeting held on August 4th, 2025, be, and are hereby approved, as submitted.

THAT the minutes of the Council special meeting held on August 18th, 2025, be, and are hereby approved, as submitted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CARRIED UNANIMOUSLY

FIRST QUESTION PERIOD

3. URBAN PLANNING AND ENVIRONMENT

Résolution R2025-09-207

3.1 Approbation des PIIA – Septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE des demandes de permis de construction ou de certificat d'autorisation assujettis au règlement numéro 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 217 du règlement numéro 571, le conseil municipal doit, à la suite de la réception de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), approuver les demandes de PIIA par résolution, s'il est de l'avis qu'ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées par le CCU lors de la rencontre du 12 août 2025 ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

D'APPROUVER le PIIA relatif aux demandes suivantes :

3.1 SPAIP approval - September 2025

WHEREAS building permits or certificate of authorization requests subject to By-Law 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) have been received;

WHEREAS in accordance with the *Act respecting land use planning and development* and Section 217 of by-law number 571, the Town Council must, following receipt of the recommendation of the Town Planning Advisory Committee (TPAC), approve the SPAIP requests by resolution, if it is of the opinion that they meet the objectives and criteria set out in the by-law, or disapprove them otherwise;

WHEREAS the requests were reviewed by the Town Planning Advisory Committee at the meeting held on August 12th, 2025;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO APPROVE the SPAIP of the following projects:

Immeuble visée par la demande / Immovable subject by the application	Type de demande / Type of request	Recommandation du CCU / Recommendation of TPAC
568 Main (lot 1 833 377)	Modification au PIIA approuvé (R2024-12-305) / Modification to the approved SPAIP (R2024-12-305)	Approbation à l'unanimité / Unanimous approval
707 Main (lot 1 831 916)	Travaux de rénovations majeures / Major renovation works	Approbation à l'unanimité / Unanimous approval



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

868 Main (lot 1 831 661)	Travaux de rénovations majeures / Major renovation works	Approbation à l'unanimité / Unanimous approval
453 Ridge (lot 1 832 453)	Bâtiment accessoire / Accessory building	Approbation conditionnelle à l'unanimité / Unanimous conditional approval

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-208

3.2 69 Selkirk - PIIA Rénovations majeures

3.2 69 Selkirk – SPAIP Major renovations

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 833 127 du cadastre du Québec (69 Selkirk);

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 127 of the cadastre of Quebec (69 Selkirk);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 12 août 2025 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on August 12th, 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's recommendation by majority to refuse the SPAIP in support of the permit request;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver, dans le cas d'un bâtiment existant, son caractère architectural n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à respecter, lors d'interventions, les caractéristiques propres à l'architecture du bâtiment ainsi que ses caractéristiques particulières et d'ensemble : forme du toit, matériaux de revêtement extérieur, composition des façades, composantes architecturales (corniches, ouvertures, éléments d'ornementation, perrons, balcons, etc.) n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to preserve, in the case of an existing building, its architectural character is not respected because the criterion aiming to respect, during any work, the specific characteristics of the building's architecture as well as its individual and overall features: roof shape, exterior cladding materials, facade composition, architectural components (cornices, openings, ornamental elements, stoops, balconies, etc.) is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'assurer l'intégration de l'architecture des constructions accessoires aux bâtiments principaux n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des constructions accessoires qui partagent des composantes architecturales avec le bâtiment principal auquel elles sont associées n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to ensure the architectural integration of accessory buildings into the main buildings is not respected because the criterion aiming to prioritize accessory buildings that share architectural components with the main building with which they are associated is not fulfilled;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 127 du cadastre du Québec (69 Selkirk).

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 127 of the cadastre of Quebec (69 Selkirk).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-209

3.3 353 Main – PIIA Bâtiment accessoire

3.3 353 Main – SPAIP Accessory building



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 1 833 518 du cadastre du Québec (353 Main) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 12 août 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver conditionnellement le PIIA relatif à la demande de permis ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 518 du cadastre du Québec (353 Main), avec la condition suivante :

- Que le revêtement de la remise soit de la même couleur que le revêtement du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

 Résolution R2025-09-210

3.4 Nomination et mise à jour des membres au comité en Environnement

CONSIDÉRANT la résolution R2022-06-163 créant le comité en environnement et nommant des membres résidents ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité est fixé à deux (2) ans et est renouvelable ;

CONSIDÉRANT le départ de Wendy Dollinger ;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du comité et pour remplacer le départ de certains membres, il y a lieu de faire la mise à jour des nominations au comité de l'environnement pour remplacer ces personnes pour un terme de 2 ans ;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Daren Legault**

DE NOMMER Amanda Alfonso, à titre de nouveau membre du comité de l'environnement pour un terme de deux (2) ans qui débute le 2 septembre 2025.

DE RENOUVELER pour un terme de deux (2) ans qui débute le 2 septembre 2025, le mandat des membres suivants :

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 1 833 518 of the cadastre of Quebec (353 Main);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on August 12th, 2025;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to conditionally approve the SPAIP in support of the permit request;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 518 of the cadastre of Quebec (353 Main), with the following condition:

- That the siding of the shed be the same color as the siding of the main building.

CARRIED UNANIMOUSLY

3.4 Environment Committee nomination and nomination updates

WHEREAS resolution R2022-06-163 created the Environment Committee and appointed its members;

WHEREAS the duration of the mandate is fixed at two (2) years and is renewable;

CONSIDERING the departure of Wendy Dollinger;

CONSIDERING that for the proper functioning of the Committee and to replace the departure of certain members, it is necessary to update the Environment Committee appointments to replace these members for a term of two (2) years;

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Daren Legault**

TO APPOINT Amanda Alfonso as a new member of the Environment Committee for a two (2) year term commencing September 2nd, 2025:

TO RENEW for a two (2) year term commencing September 2, 2025 the mandate of the following members:



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Membres résidents :

- Loretta Baerg
- Julie Gedeon
- David Kalant
- Kevin Solarik

Membre personne-ressources :

- Jo-Annie Gagnon

Resident members:

- Loretta Baerg
- Julie Gedeon
- David Kalant
- Kevin Solarik

Resource-person member:

- Jo-Annie Gagnon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Dépôt

3.5 Dépôt du procès-verbal du CCU – Juillet 2025

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme.

Members of Council take note of the tabling of the Town Planning Advisory Committee minutes.

Dépôt

3.6 Dépôt du rapport mensuel des permis émis – Juillet 2025

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel des permis émis du service de l'urbanisme.

Members of Council take note of the tabling of the monthly report for permits issued by the Urban Planning Department.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution R2025-09-211

4.1 Approbation des paiements – Août 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer au 21 août 2025 ;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Mark Gray**

D'APPROUVER le paiement des comptes au 21 août 2025 tels que présentés :

4. ADMINISTRATION AND FINANCE

4.1 Approval of disbursements – August 2025

WHEREAS Council has examined the disbursements made and to be made for accounts payables as of August 21st, 2025;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Mark Gray**

TO APPROVE the following disbursements as of August 21st, 2025, as presented:

Chèques / Cheques	2 045 065.24 \$
Chèques annulés / Cancelled Cheques	(4 782.95 \$)
Débit direct / Direct debit	107 409.70 \$
Débit direct annulés / Cancelled direct debit	(0.00 \$)
Sous-total des paiements / Sub-total	2 147 691.99 \$
Paie – Payroll - #PP15	176 828.99 \$
Paie - Payroll - # PP16	173 928.27 \$
Total des comptes payés / Accounts paid	2 498 449.25 \$



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2025-09-212

4.2 Affectation du surplus non affecté

4.2 Allocation of unallocated surplus

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ), à la suite de ses audits, recommande aux municipalités d'affecter les surplus accumulés en fonction du Programme triennal d'immobilisations (PTI), afin d'assurer une saine gestion des finances publiques ;

WHEREAS the Commission municipale du Québec (CMQ), following its audits, recommends that municipalities allocate accumulated surpluses in accordance with the Three-Year Capital Expenditure Program (PTI) in order to ensure sound management of public finances;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation des surplus aux projets inscrits au PTI permet d'assurer une cohérence entre la planification budgétaire annuelle, le plan d'immobilisations et la stratégie financière globale de la Ville ;

WHEREAS allocating surpluses to projects included in the PTI ensures consistency between annual budget planning, the capital expenditure plan, and the Town's overall financial strategy;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des surplus pour financer certains projets prioritaires permet de réduire le recours à l'endettement et, par conséquent, de limiter la charge d'intérêts futurs supportée par les contribuables ;

WHEREAS the use of surpluses to finance certain priority projects reduces the need for debt and, consequently, limits the future interest burden borne by taxpayers;

CONSIDÉRANT QUE l'autofinancement des projets prioritaires, lorsque la situation financière le permet, contribue à renforcer la solidité financière de la municipalité ;

WHEREAS self-financing of priority projects, when the financial situation allows, helps to strengthen the municipality's financial soundness;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose actuellement de surplus accumulés suffisants pour soutenir une partie des projets prévus au PTI, sans compromettre sa capacité financière ni ses marges de manœuvre futures ;

WHEREAS the Town currently has sufficient accumulated surpluses to support some of the projects included in the PTI without compromising its financial capacity or future flexibility;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation des surplus par résolution officielle répond aux principes de transparence et facilite la reddition de comptes auprès des citoyens sur l'utilisation responsable des fonds publics ;

WHEREAS the allocation of surpluses by official resolution meets the principles of transparency and facilitates accountability to citizens for the responsible use of public funds;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire démontrer une gestion rigoureuse, conforme aux meilleures pratiques recommandées par la CMQ et aux attentes de la population ;

WHEREAS the Municipal Council wishes to demonstrate rigorous management in accordance with the best practices recommended by the CMQ and the expectations of the population;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Daren Legault**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Daren Legault**

D'AFFECTER une portion des surplus accumulés au financement de certains projets inscrits au dernier Programme triennal d'immobilisations (PTI) adopté par la Ville ;

TO ALLOCATE a portion of the accumulated surplus to finance certain projects included in the latest three-year capital expenditure program (PTI) adopted by the Town;

QUE les sommes affectées soient réparties comme suit :

- Bâtiment 3,6 M\$
- Réseau Routier 2,4 M\$
- Infrastructure 125 000 \$

THAT the allocated funds be distributed as follows:

- Building \$3.6 million
- Road network \$2.4 million
- Infrastructure \$125,000



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- Parcs et terrains de jeux 1.3 M\$
- Plantation d'arbres 75 000 \$

- Parks and playgrounds \$1.3 million
- Tree planting \$75,000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



4.3 Octroi de contrat de gré à gré - Auditeurs indépendants pour les exercices financiers 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux exigences de la *Loi sur les cité et Ville*, la Ville doit nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'auditeurs indépendants pour les états financiers est venu à échéance ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu le 21 juillet 2025 de la firme BCGO S.E.N.C.R.L. ;

CONSIDÉRANT que le règlement 708 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000.00 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Daren Legault**

D'OCTROYER à BCGO S.E.N.C.R.L., un contrat de gré à gré pour les services d'auditeurs indépendants pour les états financiers 2025, 2026, 2027 pour un montant de 114 000.00 \$ avant les taxes ;

QUE cette dépense soit imputée conformément au budget d'opération.

4.3 Awarding of contract by mutual agreement – Independent auditors for the 2025-2026-2027 financial years

WHEREAS, in accordance with the requirements of the *Cities and Towns Act*, the Town must appoint an external auditor;

WHEREAS the contract with the independent auditors for the financial statements has expired;

CONSIDERING the offer of services received on July 21st, 2025, from BCGO S.E.N.C.R.L.;

WHEREAS By-Law 708 on contract management authorizes the awarding of a professional services contract by mutual agreement for an expense greater than \$25,000.00, but less than the threshold decreed by the Minister;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Daren Legault**

TO AWARD to BCGO S.E.N.C.R.L. a contract by mutual agreement for independent auditors' services for the 2025, 2026, and 2027 financial statements for an amount of \$114,000.00 before taxes;

THAT this expenditure be charged in accordance with the operating budget.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY



4.4 Octroi de contrat de gré à gré - Évaluation et mise hors service d'immobilisations

CONSIDÉRANT le chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), émis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et faisant partie des normes comptables pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT que le règlement 708 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

4.4 Awarding of contract by mutual agreement – Assessment and decommissioning of fixed assets

WHEREAS Section SP 3280 – Obligations Related to the Decommissioning of Capital Assets (OMHS), issued by the Public Sector Accounting Board (PSAB) and forming part of the accounting standards for the public sector;

WHEREAS By-Law 708 on contract management authorizes the awarding of a professional services contract by mutual agreement for an expense greater than \$25,000, but less than the threshold decreed by the Minister;



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT les offres de services suivantes ont été reçues :

WHEREAS the following service offers were received:

Entreprises ayant soumis un prix / Companies that have submitted a quote	Prix / Price (avant taxes / before taxes)
Medial	62,050.00 \$
GESPRO	41,575.00 \$

Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson

It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson

D'OCTROYER à GESPRO Groupe Conseil inc., un contrat de gré à gré de services professionnels d'évaluation et mise hors service d'immobilisations, pour un montant de 41 575.00 \$ avant taxes.

TO AWARD to GESPRO Groupe Conseil inc., a contract by mutual agreement of professional services for assessment and decommissioning of fixed assets for an amount of \$41,575.00 before taxes.

QUE cette dépense soit financée conformément au budget d'opération.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the operated budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2025-09-215

4.5 Appui à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton – Concernant la dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada

4.5 Support to the Municipality of Sainte-Justine-de-Newton – Denunciation of cuts to the Canada Summer Jobs program

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture ;

WHEREAS the Canada Summer Jobs program provides financial support for the hiring of young people aged 15 to 30, enabling municipalities to offer local services, particularly in the areas of recreation and culture;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;

WHEREAS young people hired through this program are mainly assigned to essential services such as municipal day camps, which enable parents to balance work and family responsibilities during the summer;

CONSIDÉRANT QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

WHEREAS the cuts observed in the program for 2025 significantly reduce the ability of municipalities to offer these services;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités ;

WHEREAS the inconsistencies between the Quebec government's and the Canadian government's policies on integrating young people into the labor market create ambiguous situations and hinder municipal planning;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral ;

WHEREAS maintaining and improving services to citizens requires predictable and equitable support from the federal government;

Il est proposé par Benoît Blais

It is moved by Benoît Blais



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Appuyé par Reid Thompson

DE DÉNONCER les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QUE la Ville d'Hudson demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Ville transmette une copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à l'Honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi, à Peter Schiefke, député fédéral de la circonscription de Vaudreuil, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités.

Seconded by Reid Thompson

TO DENOUNCE the cuts made to the Canada Summer Jobs program for 2025, which directly affected services offered to families and young people;

THAT the Town of Hudson ask the Government of Canada to immediately and significantly increase funding for the program in order to ensure the continuation of municipal summer jobs and the public services that depend on them;

THAT the Town forward a copy of this resolution to the Prime Minister of Canada, the Honourable Patty Hajdu, Minister of Employment, Peter Schiefke, Member of Parliament for the riding of Vaudreuil, the «Fédération québécoise des municipalités, the Union des municipalités du Québec», and the Federation of Canadian Municipalities.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution R2025-09-216

4.6 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes du transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement des ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

CONSIDÉRANT QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs ;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une

CARRIED UNANIMOUSLY

4.6 Support for a safe and full return to roadside inspection activities in Quebec

WHEREAS Quebec Highway inspectors play an essential role in public safety, notably by monitoring heavy vehicles, ensuring compliance with hazardous materials transportation standards, conducting speed enforcement operations, and ensuring the safety of school transportation and passenger transportation;

WHEREAS, since the March 6th, 2025 decision by the Administrative Labor Tribunal (TAT), a significant portion of highway patrol officers' activities have been suspended or greatly reduced, particularly due to the confinement of these officers to checkpoints (scales);

WHEREAS this limitation directly impairs the ability of road inspectors to take preventive and effective action in the field, thereby increasing the risk of accidents involving non-compliant heavy vehicles, improper transportation of hazardous materials, overloading, mechanical wear and tear, or driver fatigue;

WHEREAS the summer period and the start of the school year are critical times on the road network due to heavy traffic, tourist transport, and the massive return of school buses carrying children;

WHEREAS the Quebec government's inaction since the TAT ruling is a cause for concern and



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson

QUE la Ville d'Hudson appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois ;

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transport et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

concrete measures are needed to restore the full capacity of traffic controllers to intervene;

WHEREAS road safety is a responsibility shared between levels of government, and municipalities are committed to the safety of their citizens;

It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson

THAT the Town of Hudson support the request made to the Government of Quebec to act without delay on the decision rendered by the Administrative Labor Tribunal on March 6th, 2025, by implementing the necessary measures to ensure the full and safe return of road inspectors to work throughout Quebec;

THAT this resolution be forwarded to the Quebec Ministry of Transport and Sustainable Mobility, the Quebec Ministry of Public Security, the Office of the Premier of Quebec, the Union of Quebec Municipalities, and the Quebec Federation of Municipalities.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. GREFFE

5. TOWN CLERK

Le conseiller Reid Thompson a un intérêt dans la question et il doit se récuser de la présente résolution à 19h46.

Councilor Reid Thompson has an interest in the matter and issue and must recuse himself from this resolution at 7:46 P.M.

Résolution R2025-09-217

5.1 Autorisation de signature – Addenda au bail emphytéotique du CPE Maison dans l'arbre

5.1 Signature authorization - Addendum to the emphyteutic lease of the Tree House Child Care Center

CONSIDÉRANT QUE le 14 février 2001, la Ville d'Hudson a signé un acte d'emphytéose avec le Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre pour l'immeuble situé au 416, rue Main ;

WHEREAS on February 14th, 2001, the Town of Hudson signed an emphyteutic lease with the Tree House Child Care Center for the building located at 416 Main Road;

CONSIDÉRANT QUE cet acte d'emphytéose est pour une période de 99 ans, soit du 6 novembre 2000 au 5 novembre 2099 (article 9.1 de l'acte d'emphytéose) ;

WHEREAS this emphyteutic lease is for a period of 99 years, from November 6th, 2000, to November 5th, 2099 (Section 9.1 of the emphyteutic lease);

CONSIDÉRANT QUE les articles 10.2 et 10.3 de l'acte d'emphytéose énoncent une méthode de calcul pour déterminer l'augmentation annuelle du loyer mensuel ;

WHEREAS Sections 10.2 and 10.3 of the emphyteutic lease set out a method for calculating the monthly rent annual increase;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a adopté la résolution R2019-06-143 pour fixer le montant du loyer mensuel à compter du 6 novembre 2018,

WHEREAS the Town of Hudson adopted Resolution R2019-06-143 to set the monthly rent retroactively to November 6th, 2018, at \$1,406, and that this amount be adjusted annually;



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

rétroactivement, à 1 406 \$ et que ce montant soit ajusté annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a par la suite erronément augmenté le loyer mensuel en utilisant une méthode de calcul inexacte ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a adopté la résolution R2024-03-65 pour mandater le service des finances pour mettre à jour le loyer et produire les états de comptes requis ;

CONSIDÉRANT QUE la vérification effectuée par le service des finances a révélé que la Ville d'Hudson avait perçu 1 390 \$ en trop du Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre pour la période de novembre 2018 à décembre 2023 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de calcul prévue aux articles 10.2 et 10.3 de l'acte d'emphytéose doit être clarifiée pour l'avenir en utilisant comme référence le montant du loyer mensuel de 1 406 \$ établi dans la résolution R2019-06-143 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson et le Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre ont convenu du crédit de 1 390 \$ qui sera accordé au Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre ainsi que des clarifications requises qui seront détaillées dans un addenda à l'acte d'emphytéose ;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période requise par la Ville pour mettre à jour le loyer et produire les états de comptes requis, c'est-à-dire de janvier 2024 à août 2025, la Ville n'a pas émis de factures et le Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre n'a payé aucun montant de loyer, ne s'agissant pas pour autant d'un défaut du Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre et qu'aucun intérêt n'est dû ;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Mark Gray**

D'AUTORISER le service des finances à appliquer un crédit de 1 390 \$ au Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre applicable sur les loyers mensuels de l'année 2024 ;

DE RENONCER à réclamer quelque intérêt et à invoquer quelque défaut de paiement de loyer par le Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre pendant la période requise par la Ville d'Hudson pour mettre à jour le loyer et produire les états de comptes requis ;

D'AUTORISER la greffière à signer un addenda à l'acte d'emphytéose avec le Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre afin de modifier la formule contenue à la clause 10.2 du bail emphytéotique ;

WHEREAS the Town of Hudson subsequently erroneously increased the monthly rent using an inaccurate calculation method;

WHEREAS the Town of Hudson adopted Resolution R2024-03-65 to mandate the Finance Department to update the rent and produce the required statements of account;

WHEREAS the audit conducted by the Finance Department revealed that the Town of Hudson had overcharged the Tree House Child Care Centre \$1,390 for the period from November 2018 to December 2023 inclusive;

WHEREAS the calculation method set out in Sections 10.2 and 10.3 of the emphyteutic lease must be clarified for the future by using as a reference the monthly rent of \$1,406 established in Resolution R2019-06-143;

WHEREAS the Town of Hudson and the Tree House Child Care Centre have agreed on the \$1,390 credit to be granted to the Tree House Child Care Centre and on the necessary clarifications to be detailed in an addendum to the emphyteutic lease;

WHEREAS during the period required by the Town of Hudson to update the rent and produce the required account statements, namely from January 2024 to August 2025, the Town did not issue any invoices and the Tree House Child Care Center did not pay any rent, and this does not constitute a default by the Tree House Child Care Center and that no interest is owed;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Mark Gray**

TO AUTHORIZE the Finance Department to apply a credit of \$1,390 to the Tree House Child Care Center, applicable to monthly rent for the year 2024;

TO WAIVE any claim to interest and to refrain from invoking any default in rent payment by the Tree House Child Care Center during the period required by the Town of Hudson to update the rent and produce the required account statements;

TO AUTHORIZE the Town Clerk to sign an addendum to the emphyteutic lease with the Tree House Child Care Center in order to amend the formula contained in clause 10.2 of the emphyteutic lease;



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

MANDATER la firme Dunton Rainville SENCRL afin de faire publier ledit addenda à l'acte d'emphytéose avec le Centre de la Petite Enfance Maison dans l'Arbre ;

QUE cette dépense soit financée conformément au budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Reid Thompson reprend son siège à 19h49.

6. RESSOURCES HUMAINES

 Résolution R2025-09-218

6.1 Cotisations au régime de retraite des cadres

CONSIDÉRANT QUE le règlement 439 concernant le régime de retraite des employés a été adopté le 3 mars 2003 avec une participation au régime de retraite des cadres de 3 % ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion des conditions de travail des cadres (résolution R2019-05-115) prévoit la participation des cadres au régime de retraite, et que l'article 12.3.2 stipule que l'employé cadre cotise 5 % une fois le RRQ atteint, la Ville contribuant également pour 5 % du salaire annuel brut, avec possibilité pour l'employé cadre de verser une cotisation supplémentaire allant jusqu'à 5 % de son salaire annuel brut, sous réserve du plafond prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des employés cadres a été portée à 7 % en 2024 puis à 8 % en 2025, avec la contribution de l'employeur égale au même taux sans qu'aucune modification officielle du règlement 439 ni résolution du Conseil ne soit venue entériner ces changements ;

CONSIDÉRANT QUE les taux de participation applicables aux employés cadres ont néanmoins été prévus et intégrés dans les budgets adoptés par le Conseil ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Daren Legault**

QUE le Conseil prenne note de la nécessité d'actualiser le règlement 439 concernant le régime de retraite des employés ;

QUE le Conseil entérine le taux de participation des employés cadres à 7 % pour l'année 2024 et à 8 % pour l'année 2025, la contribution de l'employeur

TO MANDATE the firm Dunton Rainville SENCRL to publish the aforementioned addendum to the emphyteutic lease agreement with the Tree House Child Care Center;

THAT this expense be financed in accordance with the operating budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

The Councillor Reid Thompson return to his seat at 7:49 P.M.

6. HUMAN RESOURCES

6.1 Contributions to the management pension plan

WHEREAS By-Law 439 concerning the employee retirement plan was adopted on March 3rd, 2003, with a 3% contribution to the retirement plan for management employees;

WHEREAS the Policy on the Management of Working Conditions for Managers (Resolution R2019-05-115) provides for the participation of managers in the retirement plan, and Section 12.3.2 stipulates that managerial employees contribute 5% once the Québec Pension Plan (QPP) threshold is reached, with the Town also contributing 5% of the employee's gross annual salary, and that managerial employees may make an additional contribution of up to 5% of their gross annual salary, subject to the contribution ceiling provided for in the Income Tax Act (Canada);

WHEREAS the contribution rate for managerial employees was increased to 7% in 2024 and to 8% in 2025, with the employer contribution set at the same rates, without any official amendment to By-Law 439 or Council resolution formally approving these changes;

WHEREAS the contribution rates applicable to managerial employees were nevertheless included and approved in the municipal budgets adopted by Council;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Daren Legault**

THAT Council acknowledges the need to update By-Law 439 concerning the employee retirement plan;

THAT Council formally ratifies the contribution rate of managerial employees at 7% for the year 2024 and at 8% for the year 2025, with the



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

étant fixée à 7 % pour l'année 2024 et à 8 % pour l'année 2025 ;

QU'EN conséquence, la Direction générale est mandatée à préparer et à apporter les modifications nécessaires afin d'assurer l'actualisation et l'harmonisation du règlement 439, notamment en y insérant une référence explicite à la Politique de gestion des conditions de travail des cadres en vigueur pour les taux de participation des employés cadres.

employer contribution set at 7% for the year 2024 and 8% for the year 2025;

THAT, consequently, the Director General is mandated to prepare and bring forward the necessary amendments to ensure the updating and harmonization of By-Law 439, including the insertion of an explicit reference to the Policy on the Management of Working Conditions for Managers currently in force regarding contribution rates applicable to managerial employees.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2025-09-219

6.2 Crédit de poste - Chef de division en environnement

6.2 New position - Division Head, Environment

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a adopté plusieurs politiques, stratégies et plans d'action en matière d'environnement, incluant le plan de conservation des milieux naturel, qui visent la protection, la mise en valeur et la gestion durable de son environnement naturel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est assujettie à plusieurs obligations légales et réglementaires en matière de gestion environnementale, incluant notamment :

- l'application du *Règlement Q-2, r.22* relatif aux installations septiques,
- la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*,
- la gestion des matières résiduelles et la mise en place de pratiques durables en matière de déchets,
- la protection de l'eau, de l'air et des habitats naturels,
- ainsi que le respect des directives en matière de changements climatiques et de développement durable émanant des instances gouvernementales supérieures ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à la mise en œuvre du plan d'action du Plan de conservation des milieux naturels, incluant l'acquisition de nouveaux terrains à des fins de conservation, la planification de leur aménagement à long terme et la restauration des milieux écologiques sensibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur et la complexité croissantes des responsabilités environnementales municipales exigent un leadership, une gouvernance et une reddition de comptes dédiés, afin de garantir que les objectifs stratégiques fixés par le Conseil se traduisent en résultats concrets ;

WHEREAS the Town of Hudson has adopted a series of environmental policies, strategies, and action plans, including the Natural Areas Conservation Plan, which outline the protection, enhancement, and sustainable management of its natural environment;

WHEREAS the Town is bound by several legal and regulatory obligations in the field of environmental management, including but not limited to:

- the application of *Règlement Q-2, r.22* concerning septic installations,
- the implementation of the «*Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*»,
- the management of residual materials and sustainable waste practices,
- the protection of water, air, and natural habitats,
- and compliance with the Climate Change and Sustainable Development directives of higher levels of government;

WHEREAS the Town is committed to the implementation of the Natural Areas Conservation Plan action plan, including the acquisition of new conservation lands, the planning of their long-term use, and the restoration of sensitive ecological areas;

WHEREAS the increasing scope and complexity of municipal environmental responsibilities require dedicated leadership, governance, and accountability to ensure that strategic objectives set by Council are translated into concrete results;



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la création du poste de Chef de division en environnement permettra à la Ville de:

- Diriger, coordonner et superviser l'ensemble des projets et programmes environnementaux ;
- Veiller au respect des règlements, politiques et décisions du Conseil ;
- Préparer et gérer les demandes de subventions et obtenir du financement externe pour les initiatives environnementales ;
- Mobiliser les citoyens et les partenaires communautaires par le biais d'activités de sensibilisation, d'éducation et d'événements phares tels que le *Jour de la Terre* et la *Journée Hudson* ;
- Assurer une reddition de comptes transparente à la Direction générale et au Conseil municipal ;

WHEREAS the creation of the position of Environment Division Head will provide the Town with the capacity to:

- Lead, coordinate, and supervise all environmental projects and programs;
- Oversee compliance with regulations, policies, and Council decisions;
- Prepare and manage grant applications and secure external funding for environmental initiatives;
- Engage with citizens and community partners through awareness, education, and key events such as *Hudson Day* and *Earth Day*;
- Ensure transparent reporting and accountability to the Director General and to Council;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Daren Legault**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Daren Legault**

QUE le Conseil approuve l'ouverture du poste de Chef de division, environnement au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement, afin d'assurer une gouvernance efficace, la conformité réglementaire et l'avancement des priorités environnementales et de conservation de la Ville.

THAT Council approve the opening of the position of Environment Division Head within the Urban Planning and Environment, in order to ensure effective governance, regulatory compliance, and the advancement of the Town's environmental and conservation priorities.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. CULTURE & LOISIRS

7. CULTURE & RECREATION

 Résolution R2025-09-220

7.1 Course Terry Fox 2025 – Utilisation du stationnement de l'Hôtel de Ville

7.1 2025 Terry Fox Run – Use of Town Hall parking

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de la course Terry Fox ont déposé une demande d'autorisation pour la tenue de la course Terry Fox dans les rues d'Hudson ;

WHEREAS the organizers of the Terry Fox Run have submitted a request for permission to hold the Terry Fox Run on the streets of Hudson;

CONSIDÉRANT QUE la course Terry Fox aura lieu le dimanche 14 septembre 2025 de 8 h à 13 h ;

WHEREAS the Terry Fox Run will be held on Sunday, September 14th, 2025, from 8 a.m. to 1 p.m.;

CONSIDÉRANT QUE la course Terry Fox a lieu à Hudson depuis 1981 ;

WHEREAS the Terry Fox Run has been held in Hudson since 1981;

CONSIDÉRANT QUE la course Terry Fox a été appuyée par la Ville d'Hudson depuis plusieurs années ;

WHEREAS the Terry Fox Run has been supported by the Town of Hudson for many years;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs bénévoles de la course demandent d'avoir accès au stationnement de l'hôtel de ville pour la tenue de l'événement ;

WHEREAS the volunteer race organizers are requesting access to the Town Hall parking lot for the event;



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont demandé à la Ville un prêt de matériel de quatre tables, dix chaises et deux tentes pour la tenue de leur événement ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

D'AUTORISER la tenue de la course Terry Fox à Hudson ;

D'AUTORISER l'utilisation du stationnement de l'hôtel de ville par les organisateurs et les participants de la course Terry fox qui aura lieu le dimanche 14 septembre de 8 h à 13 h.

D'AUTORISER le prêt du matériel mentionné ci-haut.

WHEREAS the organizers have requested from the Town the loan of four tables, ten chairs and two tents for their event;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

TO AUTHORIZE the Terry Fox Run in Hudson;

TO AUTHORIZE the use of the Town Hall parking lot by organizers and participants of the Terry Fox Run on Sunday, September 14, from 8 a.m. to 1 p.m.

TO AUTHORIZE the loan of the above-mentioned equipment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 Résolution R2025-09-221

7.2 Reconnaissance des Journées de la Culture

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la ville d'Hudson et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'Hudson a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE le service de la culture et des loisirs compte tenir une programmation culturelle le samedi 27 septembre 2025 pour souligner les Journées de la culture ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Daren Legault**

QUE la Ville d'Hudson, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de

7.2 Acknowledgement of «Journées de la Culture»

WHEREAS culture is one of the main factors in the identity of the Town of Hudson and the quality of life of its citizens;

WHEREAS culture is an integral part of individual and social development;

WHEREAS the Town of Hudson has already demonstrated, through its interventions, its willingness to concretely support initiatives aimed at affirming its cultural identity and the active participation of its citizens in cultural life;

WHEREAS the cultural community has joined forces to create an annual event, «Les Journées nationales de la culture», designed to bring together a multitude of cultural events under a common theme throughout the territory, promoting the widest possible access to the arts, heritage and culture;

WHEREAS the Culture and Recreation Department plans to hold a cultural program on Saturday, September 27th, 2025, to mark the «Journées de la culture»;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Daren Legault**

THAT the Town of Hudson, following the example of the Quebec National Assembly, proclaims the last Friday of September and the two following days of each year as «Journées de la culture», in



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture. order to tangibly demonstrate its attachment to culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-222

7.3 Balconfête 2025 – Interdiction de stationner

CONSIDÉRANT QUE Balconfête est une fête piétonnière située dans les quartiers d'Hudson qui encourage les artistes de musique locaux ;

CONSIDÉRANT QUE Balconfête aura lieu le samedi 13 septembre 2025 de 9 h à 19 h ;

CONSIDÉRANT QUE Balconfête tient sa 8^e édition et est un événement grandissant ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons est primordiale durant cet événement ;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray**

D'APPROUVER l'installation de panneaux d'interdiction de stationner le vendredi 12 septembre :

- Le long de la rue Cedar, de la rue Main à la rue Lakeview (1 côté).
- Le long de la rue McNaughten, de la rue Main à la rue Lakeview (1 côté, stationnement des commerces non inclus).
- 1 côté de la rue St-Jean

D'APPROUVER le prêt de matériel suivant : 1 scène et 3 tentes.

WHEREAS Porchfest is a pedestrian festival located in Hudson neighbourhoods which encourages local music artists;

WHEREAS Porchfest will be held on Saturday, September 13th, 2025, from 9 a.m. to 7 p.m.;

WHEREAS Porchfest is holding its 8th edition and is a growing event;

CONSIDERING THAT the safety of pedestrians is paramount during this event;

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray**

TO APPROVE the installation of no-parking signs on Friday, September 12th:

- Along Cedar Street, from Main Road to Lakeview Street (1 side).
- Along McNaughten Street, from Main Road to Lakeview Street (1 side, commercial parking not included).
- 1 side of St-Jean Street.

TO APPROVE the loan of the following equipment: 1 stage and 3 tents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-223

7.4 Nomination – Conseil des Arts et de la Culture

7.4 Appointment – Hudson Arts & Culture Council

CONSIDÉRANT la résolution R2019-03-72 par laquelle a été créé le Conseil des Arts, récréation de Culture d'Hudson ;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont désignés par résolution du conseil et que la volonté du conseil est de les nommer pour un terme de 2 ans ;

**Il est proposé par Douglas Smith
Appuyé par Reid Thompson**

QUE Kathryn Lamb soit nommée au Conseil des arts, récréation & culture d'Hudson pour une durée de 2 ans à compter de la date de la nomination rétroactive au 1^{er} mars 2025.

WHEREAS resolution R2019-03-72 by which the Arts, Recreation and Culture Committee was created;

CONSIDERING that members are appointed by resolution of the Council and that it is the Council's intention to appoint them for a 2-year term;

**It is moved by Douglas Smith
Seconded by Reid Thompson**

THAT Kathryn Lamb be named at the Hudson Arts, Recreation & Cultural Council Committee of Hudson for the period of two years from the date of her appointment, retroactively as of March 1st, 2025.



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-224

7.5 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une politique familiale municipale PFM ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

D'AUTORISER Elizabeth Wainwright, directrice culture et loisirs, à signer au nom de la Ville d'Hudson tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme ;

DE CONFIRMER QUE le conseiller Daren Legault est l'élu responsable des questions familiales.

7.5 Municipal Family Policy Support Program – Application for Financial Assistance

WHEREAS the «*Ministère de la Famille (Ministère)*» has developed and implemented the «*Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme)*», which aims to support municipalities, RCMs and Aboriginal community band councils in developing or implementing a municipal family policy (MFP) to ensure that families have access to the resources and services they need to thrive;

WHEREAS In 2025-2026, the Town of Hudson wishes to submit an application for eligible financial assistance under the Program for the development of a family policy or the implementation of measures or projects set out in the action plan resulting from a municipal family policy MFP;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

TO AUTHORIZE Elizabeth Wainwright, Director of Culture and Recreation, to sign on behalf of the Town of Hudson all documents pertaining to the 2025-2026 application for financial assistance under the Program and, if this application is accepted by the Ministère, the financial assistance agreement under the Program;

TO CONFIRM that Councillor Daren Legault is the elected official responsible for family matters.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. TRAVAUX PUBLICS

8. PUBLIC WORKS

Résolution R2025-09-225

8.1 Octroi de contrat de gré à gré – Autorisation de paiement – Terrain de pickleball

CONSIDÉRANT que l'installation d'un terrain de pickleball à Cambridge Park a nécessité des travaux d'excavation et de fondation ;

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain de pickleball devait être pavée ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de pickleball doit être clôturé pour des raisons opérationnelles ;

CONSIDÉRANT QUE des fonds ont été alloués dans le Programme triennal d'immobilisations PTI

8.1 Awarding of contract by mutual agreement – Payment authorization – Pickleball Court

CONSIDERING that the installation of a pickleball court in Cambridge Park required excavation and foundation work;

WHEREAS the surface of the pickleball court needed to be paved;

WHEREAS the pickleball court must be fenced for operational reasons;

WHEREAS funds were allocated in the Three-Year Capital Expenditure Program (PTI) for park



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

pour l'amélioration des parcs et que ces fonds sont financés à partir du surplus non affecté ;

Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray

D'APPROUVER le paiement d'un montant de 19,250.00 \$ avant taxes à Robert Daoust et Fils pour les travaux d'excavation et de fondation ;

D'APPROUVER le paiement d'un montant de 21,729.55 \$ avant taxes à Ali excavation inc. pour le pavage de la surface du terrain de pickleball ;

D'APPROUVER le paiement d'un montant de 21,737.20 \$ avant taxes à Jermar pour l'installation d'une clôture autour du terrain de pickleball ;

QUE les dépenses soient financées par le surplus non affecté.

improvements and these funds are financed from the unallocated surplus;

It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray

TO APPROVE the payment for the amount of \$19,250.00 before tax to Robert Daoust et Fils for the excavation and foundation work;

TO APPROVE the payment for the amount of \$21,729.55 before tax to Ali excavation Inc. for the paving of the pickleball court surface;

TO APPROVE the payment for the amount of \$21,737.20 before tax to Jermar for the installation of a fence around the pickleball court surface;

THAT the expense be financed by the unallocated surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. PUBLIC SAFETY

 Résolution R2025-09-226

9.1 Octroi de contrat AO-2025-15-SSI – Fourniture d'un camion autopompe sur mesure pour le service incendie

CONSIDÉRANT QUE le présent véhicule autopompe (#202) approche la fin de vie utile de 15 ans en décembre 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE les délais de construction sur le marché actuel sont d'environ 24 à 30 mois pour la livraison ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat doit se faire au terme d'un processus d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public AO-2025-15-SSI a été lancé le 26 mai 2025 et publié sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 25 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

9.1 Awarding of contract AO-2025-15-SSI – Supply of a custom-built fire truck for the fire department

WHEREAS the present pumper vehicle (#202) is nearing the end of its 15-year useful life in December 2027;

WHEREAS construction delays on the current market are approximately 24 to 30 months for delivery;

WHEREAS the awarding of said contract must be following a call for tenders process;

WHEREAS the public call for tenders AO-2025-15-SSI was issued on May 26th, 2025 and published on SEAO ;

WHEREAS the bids received were opened publicly on the June 25th, 2025 ;

WHEREAS the following bids were received:

Entreprises ayant soumis un prix / Companies that have submitted a quote	Prix / Price (avant taxes / before taxes)
Techno Feu Inc.	1 658 537.05 \$
L'Arsenal / Thibault et associés	1 464 990.00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions ;

CONSIDERING the compliance analysis carried out;



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray

D'OCTROYER à l'Arsenal / Thibault et associés conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 778-2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de Fourniture d'un camion autopompe sur mesure pour le service incendie, pour un montant de 1 464 990.00 \$ avant taxes. Les documents d'appel d'offres AO-2025-15-SSI, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE cette dépense soit financée conformément au règlement d'emprunt 778-2025.

It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray

TO AWARD to Arsenal / Thibault et associés, subject to approval of Loan By-Law 778-2025 by the Ministry of Municipal Affairs and Housing the lowest compliant bidder, the contract for the supply of a custom-built fire truck for the fire department, for an amount of \$1,464,990.00 before taxes. The AO-2025-15-SSI documents, the bid and the present resolution forming an integral part of this agreement.

THAT this expenditure be allocated in accordance with Loan By-Law 778-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. RÈGLEMENTS

10. BY-LAWS

Résolution R2025-09-227

10.1 Adoption – Règlement 779-2025 concernant la sécurité, la paix et l'ordre RMH-460

10.1 By-Law 779-2025 concerning security, peace & good order RMH-460 – Adoption

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2025 ;

WHEREAS notice of motion of this By-Law was given at the regular meeting of the Municipal Council held on August 4th, 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé le 4 août 2025 s'est vu modifié de la façon suivante :

WHEREAS the proposed by-law tabled on August 4th, 2025, was amended as follows:

- Ajustement de la traduction anglaise à l'article 2.
- Ajustement à l'article 26 pour spécifier que les véhicules motorisés ne sont pas interdits aux endroits expressément permis.

- Adjustment to the English translation in Section 2.
- Adjustment to Section 26 to specify that motorized vehicles are not prohibited in areas where they are expressly permitted.

Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Mark Gray

It is moved by Peter Mate
Seconded by Mark Gray

D'ADOPTER le Règlement 779-2025 concernant la sécurité, la paix et l'ordre RMH 460, tel que modifié.

TO ADOPT By-Law 779-2025 concerning security, peace & good order RMH-460, as amended.

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRCVS.

THAT copy of this draft by-law be transmitted to the MRCVS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-228

10.2 Autorisation d'application des règlements municipaux et d'émission de constats – Mise à jour des désignations

10.2 Authorization to enforce municipal by-laws and issue violation tickets – Designation update

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédure pénale, RLRQ c. C-25.1, prévoit :

WHEREAS Section 147 of the Code of Penal Procedure, RSQ, c C-25.1, provides that:



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

« L'autorisation de délivrer un constat que peut donner le poursuivant est faite généralement ou spécialement et par écrit. Elle indique en outre les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée. »

“An authorization to issue a statement which may be given by the prosecutor shall be given generally or specially and in writing. In addition, it shall indicate the offences or classes of offences for which it is given.”

CONSIDÉRANT QU'une saine administration exige la révision périodique des personnes désignées aux fins de la délivrance des constats d'infraction, notamment afin de tenir compte des changements dans l'organisation de la ville ;

WHEREAS it is vital for good management to periodically review the designated persons having jurisdiction to issue violation tickets, notably to reflect changes in the organization of the Town.

Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate

It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate

DE NOMMER les personnes désignées à l'annexe A jointe aux présentes à titre d'officiers désignés pour l'application des règlements municipaux énumérés, de même que tous leurs amendements, et ainsi leur permettre d'émettre des constats d'infraction.

TO APPOINT the persons designated in Appendix A attached hereto as designated officers having jurisdiction for the enforcement of the by-laws listed, as well as all their amendments, therefore enabling them to issue statements of offence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-229

10.3 Adoption du second projet - Règlement 526.19-2025 modifiant le règlement de zonage 526 afin de modifier les dispositions en lien avec les unités de climatisation et thermopompes

10.3 By-Law 526.19-2025 amending Zoning By-Law 526 in order to modify the provisions related to air conditioning units and heat pumps – Adoption of second draft

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2025 ;

WHEREAS notice of motion of the present by-law was given at the regular meeting of the town council held August 4th, 2025;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 août 2025;

WHEREAS the first draft By-Law was adopted during the regular Council meeting held on August 4th, 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été dûment convoquée et a eu lieu le 14 août 2025;

WHEREAS a Public Consultation meeting was duly convened and held on August 14th, 2025;

Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson

It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson

QUE le second projet du règlement 526.19-2025 modifiant le règlement de zonage 526 afin de modifier les dispositions en lien avec les unités de climatisation et thermopompes soit adopté ;

THAT the second draft of By-Law 526.19-2025 amending Zoning By-Law 526 in order to modify the provisions related to air conditioning units and heat pumps be adopted;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRCVS.

THAT copy of this draft by-law be transmitted to the MRCVS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Résolution R2025-09-230

10.4 Adoption – Règlement 529.3-2025 modifiant le règlement 529 sur les permis et certificats afin de modifier les

10.4 By-Law 529.3-2025 amending By-Law 529 concerning permits and certificates in order to modify the



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

exigences pour les permis de construction

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé le 4 août 2025 s'est vu modifié de la façon suivante :

- En retirant l'exemption pour les demandes de permis de résidences unifamiliales à soumettre l'emplacement et le détail des systèmes d'éclairage extérieur.

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

D'ADOPTER le Règlement 529.3-2025 modifiant le règlement 529 sur les permis et certificats afin de modifier les exigences pour les permis de construction, tel que modifié.

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRCVS.

11. AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

 Résolution R2025-09-231

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Douglas Smith
Appuyé par Mark Gray**

QUE la séance soit levée à 20h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

requirements for building permits - Adoption

WHEREAS a notice of motion of this By-Law was given at the regular meeting of the Municipal Council held on August 4th, 2025;

WHEREAS the proposed by-law tabled on August 4th, 2025, was amended as follows:

- By removing the exemption for permit applications for single-family residences requiring the submission of the location and details of exterior lighting systems.

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

TO ADOPT By-Law 529.3-2025 amending By-Law 529 concerning permits and certificates in order to modify the requirements for building permits, as amended.

THAT copy of this draft by-law be transmitted to the MRCVS.

11. NEW BUSINESS

SECOND QUESTION PERIOD

12. ADJOURNMENT OF MEETING

**It is moved by Douglas Smith
Seconded by Mark Gray**

THAT the meeting be adjourned at 8:27 P.M.

CARRIED UNANIMOUSLY

**Chloe Hutchison
Mairesse / Mayor**

**Renée Huneault
Greffière adjointe / Assistant Town Clerk**



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**Annexe A à la résolution
Autorisation d'application des règlements municipaux et d'émission de constat – Mise à jour des désignations**

**Appendix A to resolution
Application authorization of municipal by-laws & issuance of tickets – designation update**

Règlement 83 concernant le numérotage de maisons obligatoire – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 83 concerning compulsory house numbering - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service incendie• Les capitaines du service incendie• Les lieutenants du service incendie• Les pompiers• Le préventionniste	<ul style="list-style-type: none">• Fire Department Director• Fire Department Captains• Fire Department Lieutenants• Firefighters• Preventionist
Règlement 364 concernant le tournage de films dans la Ville d'Hudson – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 364 concerning film making in the Town of Hudson - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le directeur du service incendie• Les capitaines du service incendie• Les lieutenants du service incendie• Le préventionniste	<ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Fire Department Director• Fire Department Captains• Fire Department Lieutenants• Preventionist
Règlement 471 sur les rues et places publiques – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 471 - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement	<ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector
Règlement 485 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et services publics – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 485 concerning municipal works and public services agreements - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur des Travaux Publics• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement	<ul style="list-style-type: none">• Director of Public Works• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector
Règlement 510 concernant la prévention des incendies – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 510 concerning fire prevention - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service incendie• Les capitaines du service incendie• Les lieutenants du service incendie• Les pompiers• Le préventionniste	<ul style="list-style-type: none">• Fire Department Director• Fire Department Captains• Fire Department Lieutenants• Firefighters• Preventionist



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Règlement de zonage 526 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Zoning By-Law 526 - as well as all existing or future amendments
--	--

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le technicien en environnement
- L'inspecteur en environnement
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Environment Technician
- Environment Inspector

Règlement de lotissement 527 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Subdivision By-Law 527 - as well as all existing or future amendments
---	---

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent

Règlement de construction 528 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Construction By-Law 528 - as well as all existing or future amendments
--	--

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Les capitaines du service incendie
- Les lieutenants du service incendie
- Le préventionniste
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Fire Department Captains
- Fire Department Lieutenants
- Preventionist

Règlement des permis et certificats 529 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	Permits and certificates By-Law 529 - as well as all existing or future amendments
--	--

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le technicien en environnement
- L'inspecteur en environnement
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Environment Technician
- Environment Inspector

Règlement 558 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants – RMH-220 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 558 pertaining to solicitors and peddlers – RMH 220 - as well as all existing or future amendments
--	---

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Les agents de la Sûreté du Québec
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning Inspector
- Inspection Agent
- Sûreté du Québec officers

Règlement 559 sur les ventes de garage et ventes temporaires – RMH-299 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 559 concerning garage sales and temporary sales – RMH 299 - as well as all existing or future amendments
---	---

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning Inspector
- Inspection Agent



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- Les agents de la Sûreté du Québec • Sûreté du Québec officers

Règlement 564 relatif au contrôle de la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de la Ville d'Hudson – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 564 concerning the control of septic tank sewage removal on the Town's territory - as well as all existing or future amendments
--	--

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le technicien en environnement
- L'inspecteur en environnement
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Environment Technician
- Environment Inspector

Règlement 568 sur le raccordement aux réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 568 concerning connections to the sanitary sewer and storm drain systems - as well as all existing or future amendments
---	--

- Le directeur aux travaux publics
- Le contremaître des travaux publics
- Le technicien en coordination de projets
- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le technicien en environnement
- L'inspecteur en environnement
- Director of Public Works
- Public works foreman
- Project coordination technician
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Environment Technician
- Environment Inspector

Règlement 571 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 571 concerning site planning and architectural integration programs (SPAIP) - as well as all existing or future amendments
---	---

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le directeur du service de l'urbanisme
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning Inspector
- Inspection Agent

Règlement 617 concernant le contrôle de l'éclairage extérieur (la pollution lumineuse) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 617 concerning the control of outdoor lighting (light pollution) - as well as all existing or future amendments
---	--

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le technicien en environnement
- L'inspecteur en environnement
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Environment Technician
- Environment Inspector

Règlement 622 concernant les rebuts – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir,	By-Law 622 concerning refuse - as well as all existing or future amendments
---	---

- Le directeur du service de l'urbanisme
- Le chef de division urbanisme
- Le technicien en urbanisme
- L'inspecteur en urbanisme
- L'agent d'inspection
- Le technicien en environnement
- L'inspecteur en environnement
- Urban Planning Director
- Urban Planning Division Head
- Urban Planning Technician
- Urban Planning inspector
- Inspection Agent
- Environment Technician
- Environment Inspector



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Règlement 642 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 642 on the maintenance of tertiary septic systems (disinfection by ultraviolet radiation) - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement	<ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector
Règlement 650-2014 sur les animaux de compagnie – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 650-2014 concerning pets - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement• Agent d'accueil et perception	<ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector• Reception and perception agent
Règlement 652-2015 concernant la démolition – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 652-2015 concerning demolition - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection	<ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent
Règlement 667-2015 concernant l'obligation d'installer une soupape de sécurité (clapet anti-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 667-2015 concerning the obligation to install a safety valve (check valve) for buildings connected to the municipal sewer system - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur des Travaux publics• Le contremaître des travaux publics• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement	<ul style="list-style-type: none">• Director of Public Works• Public works foreman• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector
Règlement 709 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 709 governing specific construction, alterations or occupancy proposals for an immovable - as well as all existing or future amendments
<ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection	<ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Règlement 715 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 715 respecting snow removal of private parking areas by contractors - as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur des Travaux publics• Adjointe administrative aux Travaux publics• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none">• Director of Public Works• Public Works administrative assistant• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent |
|---|---|

Règlement 720 sur les systèmes d'alarmes (RMH 110-2019) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 720 (RMH 110-2019) concerning alarm systems - as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service incendie• Les capitaines du service incendie• Les lieutenants du service incendie• Les pompiers• Le préventionniste• Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none">• Fire Department Director• Fire Department Captains• Fire Department Lieutenants• Firefighters• Preventionist• Sûreté du Québec officers |
|---|--|

Règlement 722 sur les nuisances (RMH 450-2019) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 722 (RMH 450-2019) concerning nuisances - as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement• Le directeur du service incendie• Les capitaines du service incendie• Les lieutenants du service incendie• Les pompiers• Le préventionniste | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector• Fire Department Director• Fire Department Captains• Fire Department Lieutenants• Firefighters• Preventionist |
|---|--|

Règlement 723 concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 723 concerning the use of drinking water produced by the municipal water system - as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur aux travaux publics• Le contremaître des travaux publics• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement | <ul style="list-style-type: none">• Director of Public Works• Public works foreman• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector |
|--|---|

Règlement 733 relatif à la circulation (RMH-399-2020) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 733 regarding Traffic (RMH-399-2020) - as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician |
|---|--|



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Inspector• Inspection Agent• Sûreté du Québec officers |
|--|---|

Règlement 739 sur le contrôle des pesticides – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 739 on Pesticide control - as well as all existing or future amendments
---	--

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le technicien en environnement• L'inspecteur en environnement | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent• Environment Technician• Environment Inspector |
|---|---|

Règlement 743 relatif au stationnement (RMH-330-2021) – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 743 concerning parking (RMH-330-2021) - as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Les agents de la Sûreté du Québec• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Le directeur du service de la culture et du loisirs• Le technicien en activités et événement• Le technicien jeunesse et aînés• L'agent de bureau• Le moniteur de bâtiment | <ul style="list-style-type: none">• Sûreté du Québec officers• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent• Culture and Recreation Director
<ul style="list-style-type: none">• Activities and events Technician• Youth and seniors Technician• Office Clerk• Hall monitor |
|--|---|

Règlement 761-2023 relatif aux rues actives – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 761-2023 concerning active roads - as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur aux travaux publics• Le technicien en coordination de projets• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none">• Director of Public Works• Project coordination technician• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning inspector• Inspection Agent |
|--|---|

Règlement 763-2023 sur les feux extérieurs – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 763-2023 on outdoor fires - as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service incendie• Les capitaines du service incendie• Les lieutenants du service incendie• Les pompiers• Le préventionniste | <ul style="list-style-type: none">• Fire Department Director• Fire Department Captains• Fire Department Lieutenants• Firefighters• Preventionist |
|---|--|

Règlement 769-2024 décrivant les règles de fermeture d'un fossé – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 769-2024 describing the rules for closing a ditch – as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur aux travaux publics• Le contremaître des travaux publics• Le technicien en coordination de projets | <ul style="list-style-type: none">• Director of Public Works• Public works foreman• Project coordination technician |
|---|---|

Règlement 770-2024 sur l'utilisation de la plage Sandy Beach – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 770-2024 on the use of Sandy Beach – as well as all existing or future amendments
---	--

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director |
|--|---|



Séance régulière tenue le 2 septembre 2025
Regular meeting held on September 2nd, 2025

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent |
|---|--|

Règlement 771-2024 visant à soustraire le territoire de la Ville d'Hudson de l'autorisation d'un logement accessoire – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-law 771-2024 to exempt the territory of the Town of Hudson from the authorization of an accessory dwelling unit – as well as all existing or future amendments
---	---

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent |
|--|--|

Règlement 772-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 772-2024 on comprehensive development programs – as well as all existing or future amendments
--	--

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent |
|--|--|

Règlement 779-2025 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – RMH 460 – ainsi que tous ses amendements en vigueur et à venir	By-Law 779-2025 concerning security, peace and good order – RMH 460- as well as all existing or future amendments
--	---

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le directeur du service de l'urbanisme• Le chef de division urbanisme• Le technicien en urbanisme• L'inspecteur en urbanisme• L'agent d'inspection• Les agents de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none">• Urban Planning Director• Urban Planning Division Head• Urban Planning Technician• Urban Planning Inspector• Inspection Agent• Sûreté du Québec officers |
|--|--|